

# Testez votre projet d'Installation en production de Légumes Biologiques, en conditions réelles

## appel à candidatures



### lieu-test disponible

- 1.2 ha maraîchage
- 2.1 ha légumes

( vous pourrez occuper l'un ou l'autre, ou partager les deux conjointement et en accord avec les occupants )

Commune de Prignonrieux (24)  
Lieu-dit Les Nebouts

- Lot 1 : propice au maraîchage diversifié, sous serre et plein champ
- Lot 2 : adapté à un système légumier



### POUR QUI ?

Tout porteur de projet professionnel en production de légumes biologiques.

Les candidats doivent au préalable avoir suivi une formation agricole et/ou capitalisé de l'expérience dans le système de production visé.

Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi, avec ou sans indemnité.

### Rémunération

Le contrat CAPE (Contrat d'Aide au Projet d'Entreprise) permet de conserver les minima sociaux et droits ARE acquis. La rémunération complémentaire dépend de l'activité agricole.

### Déroulement du recrutement

- Ouverture des candidatures jusqu'au 15 OCTOBRE 2021.
- Envoi d'un dossier présentant le projet professionnel à un comité de sélection.
- Visite sur place et rencontre avec le propriétaire et les occupants actuels.
- Etat des lieux des besoins pour le démarrage de l'activité.
- Démarrage du test et signature des contrats CAPE.
- Déroulement du test sur 1 à 3 ans.

En partenariat avec :



Lot 2



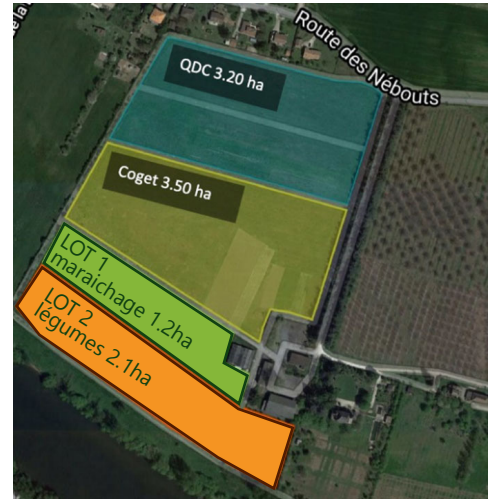
# Les lieux-tests

Le site des Nebouts est une ferme collective divisée en 4 lots mis à disposition des différents utilisateurs : un fermier référent du site, une association (*Question de culture*), ainsi que les deux lots restants pour l'espace-test.

La volonté partagée entre Pays'en Graine et la Communauté d'Agglomération du Bergeracois (CAB) est de faire de cette ferme un lieu de formation des maraichers, dans un cadre convivial où le travail collectif, la coopération et la solidarité entre les occupants sont de mise.

La CAB et Pays'en Graine ouvrent l'accès à deux parcelles de test différentes sur le site des Nebouts : le lot 1 destiné au maraîchage, le lot 2 à vocation légumière.

L'objectif de ces deux lots est de permettre à tout candidat de préparer, par la pratique, son projet d'installation.



## Conditions

Lieu test permanent : la ferme est un lieu de formation, la durée du test peut aller d'un à trois ans suivant vos besoins, mais l'installation au-delà de cette durée sur le site n'est pas possible.

Les règles de vie communes et d'utilisation de la ferme sont établies dans un règlement intérieur et une charte propre au site. Le partage des tâches collectives et l'entretien du site y est réparti.

Pour l'utilisation efficace du matériel mis à disposition, l'adhésion à la CUMA et à son fonctionnement est obligatoire. Un règlement intérieur est associé à la CUMA, qui permet une mutualisation équitable des charges.

Coût : les porteurs de projets participent via la CUMA à une partie des charges fixes du site (annuités et charges fixes CUMA) et sont responsables de leurs produits et charges d'exploitation. Les charges, qui ont été estimées et chiffrées sur une année classique, peuvent vous être transmises sur demande lors de la visite du site.

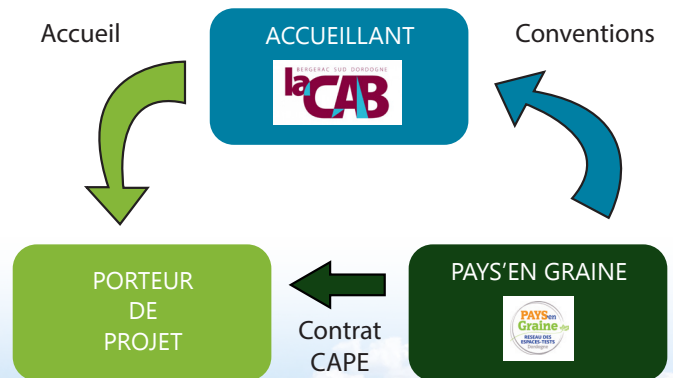
## Inventaire

Installations communes, matériel en CUMA

- Accès aux parcelles et bâtiments de stockage de matériel et récoltes (1 ouvert, 1 fermé).
- Une serre en verre peut faire office de lieu de production de plants.
- Aire de garage.
- Bureau et sanitaires partagés.
- Tracteur Massey Ferguson.
- Petit matériel.
- Le système de pompage primaire et l'accès à la Dordogne permettent l'irrigation sur tous les lots, selon volumes autorisés. Chaque utilisateur a la charge des consommations associées.



## Partenariat



Pour plus d'informations,  
pour visiter ou candidater :

Pays'en Graine

Espace-test agricole de Dordogne

Alexis BILLIEN

7 impasse de la Truffe 24430 COURSAC

paysengraine@gmail.com

06 04 85 35 67

SIRET 803 473 248 00026 APE 9499Z  
Association Loi 1901

